

[Texte]

to the Canadian Human Rights Commission by the minister.

• 1710

Mr. Skelly: I was referring back to the CN case that you took to court on behalf of the—

Mr. Yalden: The Canadian Human Rights Act makes the provisions it makes. We will act in the same way. As I said, we will go to court if we have to. I am not a lawyer, by the way, but I am surrounded by them and they tell be about these things. There are features with the CN case that are somewhat different from some of the employment equity data we have.

In any event, I agree with what you are saying, and we will go to every length we can to see to the enforcement of the Employment Equity Act.

The Chairman: Perhaps we could go to the only lawyer on the committee, Willie Littlechild.

Ms Blondin: May I just make a clarification, Mr. Chairman. When I said you cannot legislate away racism, what I meant was that legislation does not change the hearts and minds of people. Government can take some practical steps, which do make an immediate difference, and it is possible.

Mr. Yalden: I think we are all saying the same thing.

Ms Blondin: Yes, I agree.

Mr. Yalden: Legislation is extremely important, even if it does not have any teeth in it. This is, after all, the expression of the will of the people as expressed by Parliament.

Excuse me for digressing, but I made the observation that it would be difficult if, suppose, we put CEOs in jail for a while. I expect it is even more difficult to imagine our putting ministers or deputy ministers in jail for a while because their departments were not following some piece of legislation. We have to have some co-operation from these people.

Mr. Littlechild: Just being brutally realistic, Mr. Chairman, I recall a few things. One is that the Lovelace case, under the protocol at the UN, seemed to have had a very significant impact in our country. I realize UN machinery is very glum and hard to move, but in a matter of eight years the United Nations Sub-Committee on Human Rights, through their working groups, have made significant inroads into human rights legislation with respect to business people. Even quicker, partial amendments to the recent ILO Convention 169 were pretty significant and also fairly rapid in coming about.

[Traduction]

à la Commission une copie des données fournies par les institutions visées par cette loi.

M. Skelly: Je faisais allusion à l'affaire du CN, que vous avez portée devant les tribunaux au nom. . .

M. Yalden: La Loi canadienne sur les droits de la personne est ce qu'elle est. Nous allons agir de la même manière. Comme je l'ai dit, nous irons devant les tribunaux si nous devons le faire. Je ne suis pas avocat, soit dit en passant, mais je suis entouré d'avocats, qui me parlent de ces choses. L'affaire du CN présentait certaines différences avec certaines causes d'équité en matière d'emploi que nous étudions actuellement.

De toute façon, je suis d'accord avec vous et nous ferons tout notre possible pour faire appliquer la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Le président: Nous pourrions peut-être demander l'avis du seul avocat du Comité, Willie Littlechild.

Mme Blondin: Permettez-moi simplement une petite précision, monsieur le président. Lorsque j'ai dit qu'il était impossible de mettre fin au racisme en adoptant des mesures législatives, je voulais simplement dire que ces mesures ne vont pas modifier les opinions et les sentiments des gens. Le gouvernement peut certes prendre des mesures pratiques, qui ont des résultats immédiats; c'est bien sûr possible.

M. Yalden: Je pense que nous disons tous la même chose.

Mme Blondin: Oui.

M. Yalden: Les mesures législatives sont extrêmement importantes, même si elles ne sont pas faciles à appliquer. Après tout, elles constituent une expression, par le Parlement, de la volonté de la population.

Vous me pardonnerez cette digression, mais j'ai fait remarquer qu'il serait difficile, par exemple, de mettre les présidents directeurs généraux d'entreprises en prison pour un certain temps. Je suppose qu'il est encore plus difficile d'imaginer que nous puissions emprisonner nos ministres ou nos sous-ministres parce que leur ministère ne respecte pas une loi. Il nous faut obtenir la coopération de ces gens.

M. Littlechild: Pour être tout à fait réaliste, monsieur le président, je voudrais rappeler certaines choses. Tout d'abord, l'affaire Lovelace, qui avait été visée par un protocole des Nations Unies, semble avoir eu des répercussions considérables dans notre pays. Je me rends bien compte que les Nations Unies constituent une machine très lourde et difficile à mettre en branle, mais en huit ans, le sous-comité des Nations Unies chargé des droits de la personne a réussi, par l'entremise de ces groupes de travail, à amener des progrès importants en ce qui concerne l'application des lois dans ce domaine par les entreprises. Et les modifications partielles apportées à la récente convention 169 de l'OIT ont été encore plus rapides et ont eu une importance certaine.